

Compte rendu réunion groupe de travail ICOPE

7 février 2023

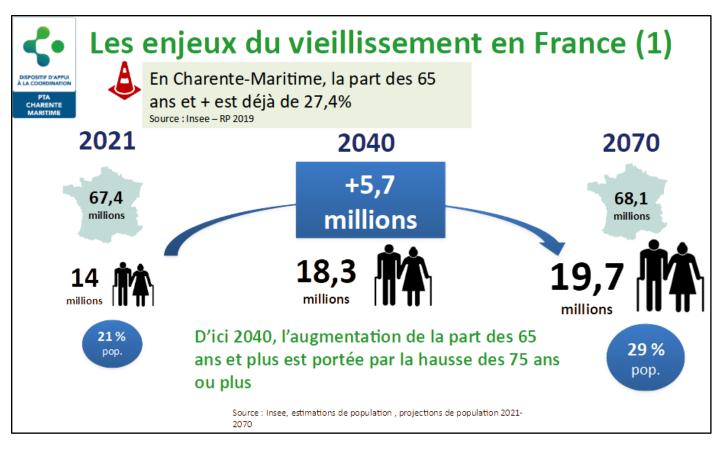
Tour de table de présentation :

- BAHR Laurence Masseur-kinésithérapeute
- BONNAUD Natacha Ergothérapeute
- CORSIN Sylvie Infirmière
- EVEN Nathalie Médecin généraliste
- FORESTIER Stéphanie Infirmière
- HERVIEU Cécile Infirmière
- LASNIER Sylvine Médecin généraliste
- LOURDELLE Emilie Chargée de mission DAC 17
- PAILLAT Alexandre Infirmier
- SAUNIER Chloé Infirmière
- ZAMBONI Elodie Coordinatrice CPTS La Rochelle

Emilie LOURDELLE anime la réunion en utilisant le diaporama suivant :



Pour commencer cette présentation, Emilie LOURDELLE fait un point sur ce qu'est la fragilité, sur le diagnostic actuel et sur les projections futures.



Selon les projections réalisées par l'INSEE, l'augmentation de la population en France va se faire de manière constante mais la structure de la population va changer par une augmentation de plus de 5 millions de plus de 65 ans et une perte de 5 millions de moins de 65 ans d'ici 2070. Emilie LOURDELLE souligne que ces chiffres sont des projections au niveau national mais que la Charente-Maritime a déjà une part des 65 ans et plus qui représente 27,4% de la population avec des villes, comme Fouras, où cette part s'élève à 53%.



Les enjeux du vieillissement en France (2)



Pour les pouvoirs publics, l'enjeu est double :

- > Mieux accompagner les personnes âgées dépendantes.
- > Agir en amont et faire en sorte de vieillir en santé en prolongeant l'espérance de vie sans incapacité.



La prévention de la perte d'autonomie fait l'objet d'une intervention publique depuis de nombreuses années, on peut citer le plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie (2015), la feuille de route « Grand âge et autonomie » (2018), la stratégie globale « Vieillir en santé 2020/2022 », le « plan antichute des personnes âgées » (fév 2022)



La perte d'autonomie ne doit plus être traitée comme une fatalité liée systématiquement à l'âge mais à la maladie dont certaines sont évitables. L'intervention se veut de plus en plus précoce, elle s'inscrit davantage dans le parcours de vie de la personne. Elle associe à la fois les professionnels de santé et les acteurs du secteur social et médico-social

L'espérance de vie a bien augmenté en France mais l'espérance de vie sans incapacité est encore à améliorer car elle reste inférieure à d'autres pays européens : environ 65-66 ans en France.

Depuis plusieurs années, les autorités publiques mettent en place des actions de prévention qui se veulent de plus en plus précoces.



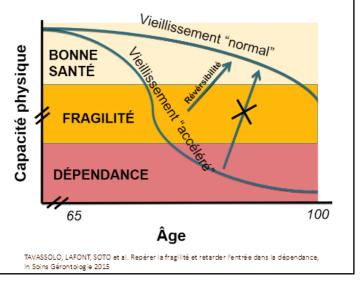
Les modalités du vieillissement

Le vieillissement en santé: Personnes robustes, dont les fonctions sont préservées, elles peuvent continuer à faire ce qui est important pour elles.

La fragilité: S'évalue d'après plusieurs modèles (Critères de Fried, de Rockwood...). Elle se traduit par une lenteur de la marche, une perte de poids, une fatigabilité...

La prévalence de la fragilité en France a été évaluée à 15,5% des sujets âgés de plus de 65 ans vivant à domicile (Etude SHARE). Cette prévalence augmente avec l'âge et elle est plus importante chez les femmes.

La dépendance: Personnes en incapacité d'effectuer des actes de la vie quotidienne.



Le projet ICOPE ne s'intéresse pas aux personnes dépendantes mais aux personnes en bonne santé pour les maintenir dans cet état et aux personnes fragiles pour les repérer et intervenir à un moment où le déclin est encore réversible afin de les ramener vers la courbe de "vieillissement normal".



La fragilité: Un syndrome clinique

La Société française de gériatrie et de gérontologie (SFGG) a adopté en 2011 la définition suivante de la fragilité :

« La fragilité est un syndrome clinique qui reflète une diminution des capacités physiologiques de réserve altérant les mécanismes d'adaptation au stress.(...)

C'est un marqueur de risque de mortalité et d'événements péjoratifs: (incapacités, de chutes, d'hospitalisation et d'entrée en institution. (...)

Son expression est modulée par les comorbidités et des facteurs psychologiques, sociaux, économiques et comportementaux.

La prise en charge des déterminants de la fragilité peut réduire ou retarder ses conséquences, elle s'inscrit donc dans un processus potentiellement réversible ». (En règle générale non spontané, nécessitant le plus souvent des interventions).

Une fois la partie de présentation de la fragilité, Emilie LOURDELLE présente le projet ICOPE.



ICOPE: Un programme élaboré par l'OMS

2016: Publication du rapport mondial sur le vieillissement et la santé





Prolonger l'espérance de vie sans incapacités Diminuer le nombre de personnes âgées dépendantes

- > Améliorer la qualité de vie et le bien-être global
- > Prolonger la vie à domicile
- > Réduire les hospitalisations et les dépenses de santé



Nouveautés

Modèle préventif vs curatif Autonomisation du patient Outils numériques de santé



- > Dès 60 ans
- > Indemne de maladie grave et sans dépendance avérée



Le programme ICOPE : Les principes

> Surveillance de 6 capacités fonctionnelles de la personne



> Intervenir le plus rapidement possible dès l'observation d'une baisse de ses fonctions

Ce programme a été conçu pour aider les soignants à dépister, évaluer, et prendre en charge, un déclin d'une/plusieurs CI

Tout en maintenant une approche conventionnelle (diagnostic et traitement d'une pathologie d'organe)

- Démarche de soins intégrée : démarche de soins transversale entre les différents professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux, entre les différentes pathologies, et à tous les stades de la vie
- Plan de soin centré sur la personne (choix et objectifs)



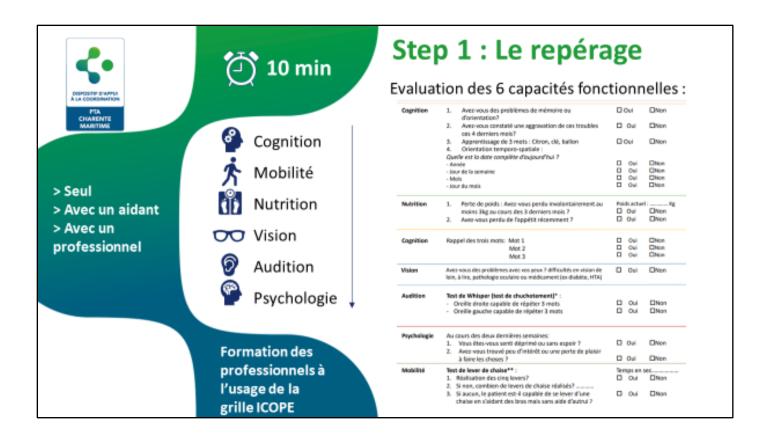
2.1 Vidéo ICOPE

Disponible sur Youtube



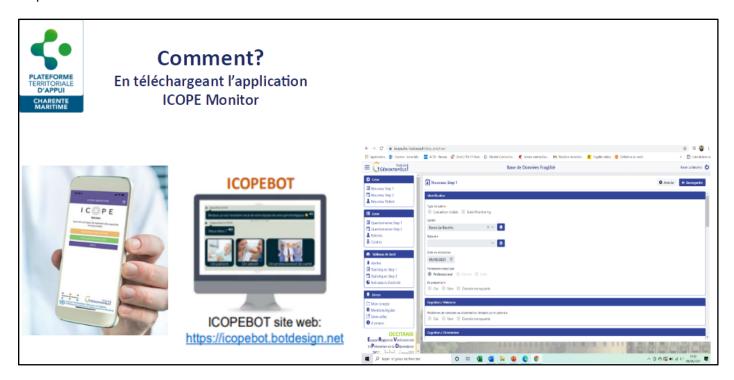
La vidéo proposée dans la diapositive ci-dessus n'a pas pu être projetée lors de la réunion. Le lien pour pouvoir





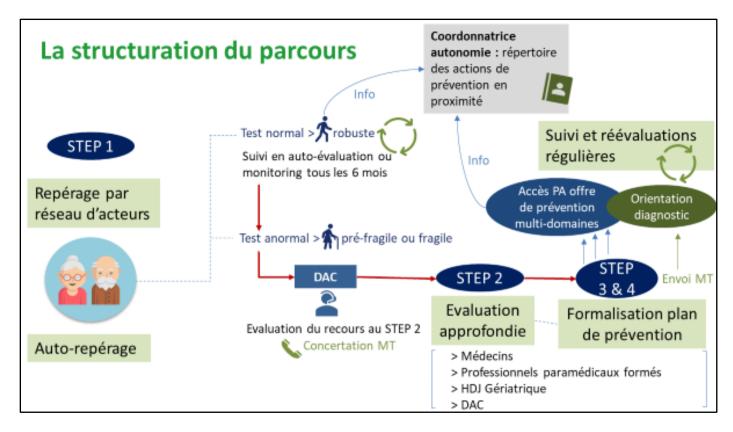
Le step 1 est une évaluation qui dure 15 minutes (une fois que le professionnel de santé est habitué à utiliser l'outil).

Ce premier repérage peut être effectué seul, avec un aidant ou avec un professionnel. Si le repérage est effectué par la personne ou par un aidant, il suffit de télécharger l'application ICOPE MONITOR et de réaliser le test. Si le repérage est effectué par un professionnel, ce dernier aura suivi une formation à l'usage de la grille ICOPE présentée dans la diapositive ci-dessus.

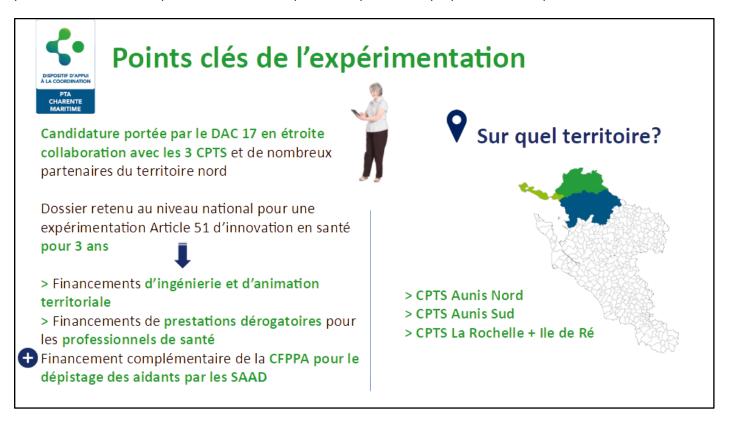


Les outils ont été développés par le gérontopôle de Toulouse.

Tous les outils sont sécurisés, respectent le RGPD et sont conformes aux exigences de la CNIL.



Concernant le step 1, les professionnels seront formés pour utiliser l'outil et une communication sera réalisée pour sensibiliser les personnes à faire de l'auto-repérage en téléchargeant l'application. Chaque professionnel suivant un patient ou un aidant, de plus de 60 ans sans dépendance, pourra leur proposer l'outil Icope.



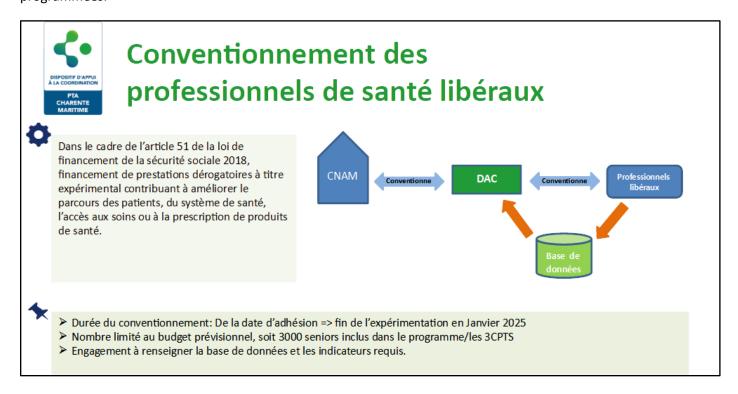


Formation et financement des actes

Etape	Acte	Forfait	Tps estimé	Modalités de formation	Contenu de formation	Professionnels concernés
Step 1	Dépistage initial ou suivi	18 euros	30 mins	Module d'E-learning 1h30 env Présentiel 2H env	Vieillissement, principes du dépistage, présentation à l'usager, outils, contenu du test, parcours, ressources locales, conventionnement.	Tous professionnels secteur médical et paramédical
	Gestion des alertes	11 euros	15 mins	Plus 1h	Protocole de gestion des alertes	DAC/CPTS
Step 2	Evaluation approfondie	53 euros	75 mins	Module d'E-learning 1 journée env Présentiel à préciser	Rappels théoriques sur les 6 fonctions, composition des tests (MMS, MOCA, SPPB, MNA, PHQ9, E Snellen, HHI E-S)	Infirmiéres et médecins
Step 3	Plan de soins et entretien motivationnel	21 euros	30 mins	DPC	Techniques d'entretien motivationnel	Professionnel ayant realisé l'evaluation approfondie

Afin de pouvoir déployer le projet ICOPE, la première phase est de former les professionnels au step 2 pour qu'ils soient prêts à réaliser une évaluation approfondie suite aux steps 1 ayant déclenchés des alertes. Nous allons ensuite former des professionnels au step 1 et communiquer sur le projet.

Pour pouvoir percevoir les prestations dérogatoires, il est nécessaire d'avoir suivi des modules de formation : en webinaire réalisés par le gérontopôle de Toulouse et en présentiel organisés par le DAC 17 . Les premières sessions de formation au step 2 ont lieu le 2 mars et le 4 avril 2023. Les sessions de formation au step 1 vont être bientôt programmées.



Via la base de données, le DAC extraira les données de facturation et versera les prestations dérogatoires aux professionnels libéraux.

Le cahier des charges précise que les professionnels libéraux doivent être des professionnels de premier recours.



Suite à cette présentation, Emilie LOURDELLE explique que le médecin généraliste est inclus dans ce projet. Dès lors qu'une alerte est déclenchée, il y a gestion d'alerte, les alertes alors confirmées sont discutées avec le médecin traitant si le patient en est d'accord. Le parcours de soins est également établi en lien avec le médecin traitant.

A l'issue de cette réunion, Emilie LOURDELLE prend les coordonnées des personnes souhaitant participer à la formation au step 2.